



COMMUNICATION
PUBLICITAIRE



OSTRUM SRI EUROPE MINVOL EQUITY

**Bénéficiez du potentiel des actions
européennes à travers une approche
responsable orientée risques**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

ACTIONS

Article 8
au sens de la
réglementation SFDR

OSTRUM SRI EUROPE MINVOL EQUITY

- Un fonds cherchant à exploiter le potentiel de performance des actions européennes sur le long terme.
- Une stratégie d'investissement plaçant l'analyse du risque financier mais aussi extrafinancier au coeur de la construction de portefeuille.
- Une approche diversifiante visant à s'adapter aux fluctuations des marchés actions européens.

Voir
définition
page 4

BÉNÉFICIEZ D'UN FONDS ACTIONS CONSTRUIT À PARTIR D'UNE ANALYSE DU RISQUE FINANCIER ET EXTRA-FINANCIER

Pour chercher à profiter des opportunités offertes par le marché des actions européennes, les gérants de Seeyond SRI Europe MinVol privilégient les valeurs combinant les qualités suivantes :

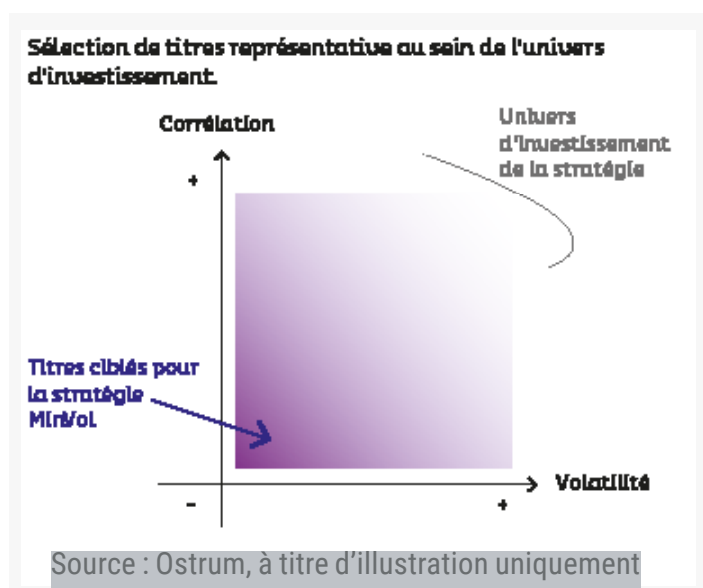
- celles dont les volatilités historiques sont parmi les plus faibles, c'est-à-dire celles qui fluctuent moins dans le temps ;
- celles dont le comportement diffère des autres actions en portefeuille et celui du marché - on parle de comportements décorrélés ;
- celles les moins en risque d'un point de vue ESG.

La prise en compte des critères ESG enrichit l'analyse globale des risques des titres tout en recherchant à améliorer la notation ESG globale du portefeuille.

WISEZ À SURPERFORMER LES MARCHÉS ACTIONS EUROPÉENS SUR LE LONG TERME TOUT EN RÉDUISANT LA VOLATILITÉ

Ostrum SRI Europe MinVol Equity recherche un équilibre juste entre rendement et risque avec une fonction d'utilité claire : **optimiser le potentiel de rendement en fonction du risque pris en absolu**. En mettant le risque au coeur de la construction de portefeuille, l'équipe de gestion cherche à construire un portefeuille investi en actions européennes, diversifié, capable de s'adapter aux différentes configurations de marché.

En souscrivant à Ostrum SRI Europe MinVol Equity, vous accédez à un Fonds d'actions qui cherche à surperformer les marchés actions internationaux sur le long terme tout en réduisant la volatilité.



POINT D'ATTENTION Ostrum SRI Europe MinVol Equity permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le risque de perte en capital). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Informations Clés. Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 5 ans . Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Informations Clés. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International. **Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.**

PROFITEZ D'UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT VISANT À LIMITER LE RISQUE FINANCIER DES ACTIONS EN PORTEFEUILLE MAIS AUSSI LE RISQUE EXTRA-FINANCIER.

- Dans un premier temps, Seeyond réduit son univers d'investissement en excluant les titres ne respectant pas nos exigences financières (historique, liquidité,...) mais aussi extra-financières (exclusion des titres les moins bien notées d'un point de vue ESG).
- Dans un second temps, l'équipe de gestion construit le portefeuille en intégrant les critères ESG dans l'analyse globale du risque pour chaque titre. Mécaniquement, cette approche favorise le poids en portefeuille des titres les mieux notés d'un point de vue ESG afin d'obtenir une meilleure notation ESG globale du portefeuille.

EN SAVOIR +

Volatilité : mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètre de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

Corrélation : désigne l'intensité de liaison entre deux titres ou classes d'actifs. Deux actifs historiquement corrélés auront tendance à évoluer systématiquement de la même manière l'un par rapport à l'autre (dans le même sens ou en sens opposés), tandis que deux actifs non corrélés évoluent indifféremment l'un de l'autre.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif d'investissement du Ostrum SRI Europe MinVol Equity (le « Compartiment ») consiste à obtenir une performance supérieure à l'indice MSCI Europe Dividendes Nets Réinvestis sur sa durée minimale de placement recommandée de 5 ans tout en maintenant une volatilité plus faible. Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

PROFIL DE RISQUE

Ostrum SRI Europe MinVol Equity n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est soumis aux autres risques suivants : Actions ; Sociétés à petite et moyenne capitalisation ; Taux de change ; Concentration géographique et de portefeuille ; Instruments financiers dérivés ; Contreparties ; Modifications des lois et/ou régimes fiscaux ; Risques en matière de durabilité ; Investissements sur la base de critères ESG. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 2 3 **4** 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

2 QUESTIONS AUX GÉRANTS DE OSTRUM SRI EUROPE MINVOL EQUITY

Pourquoi choisir un placement en actions tel que Ostrum SRI Europe MinVol Equity ?

« La génération de rendement et la réduction du risque sont généralement les deux préoccupations principales des investisseurs. Dans un contexte de marchés financiers incertains et volatils, ils sont donc de plus en plus nombreux à se demander comment s'exposer durablement aux marchés actions. Chez Ostrum AM, le spécialiste de la gestion quantitative active de Natixis Investment Managers, nous sommes convaincus qu'une prise de risque plus élevée n'est pas nécessairement récompensée par une performance plus importante. Plusieurs études montrent en effet que les actions les moins volatiles tendent à progresser davantage que les autres sur une longue période. L'approche « Minimum Volatilité » vise donc à profiter des opportunités sur les marchés actions à long terme tout en réduisant leurs fluctuations extrêmes. De plus, la diversification du fonds Ostrum SRI Europe MinVol Equity sur les actions d'entreprises européennes permet de renforcer l'approche originale de l'exposition aux actions de la stratégie « Minimum Volatilité ». En élargissant l'univers d'investissement, les opportunités de sélectionner des actions pouvant permettre d'améliorer le couple rendement-risque à long terme d'une allocation actions sont multipliées. »



Juan Sebastian
CAICEDO



Nicolas JUST

Quelles sont les spécificités de votre gestion ?

« Notre objectif est de surperformer les marchés actions européennes à long terme, tout en cherchant à réduire significativement la volatilité. Pour y parvenir, nous adoptons une approche systématique dans la construction du portefeuille, dans laquelle nous plaçons le risque au coeur de notre processus d'investissement. Ainsi, loin des stratégies de sélection mises en oeuvre dans les gestions « traditionnelles », ici, nous adoptons une approche « objective » construite à partir de critères de risque financiers et extra-financiers précis.

Une telle approche permet de construire un fonds actions visant à faire bénéficier aux clients du dynamisme des actions internationales, tout en cherchant à réduire le risque inhérent à ces marchés. »

« Nous recherchons un équilibre juste entre création de performance et prise de risque. »

Nicolas Just,
Cogérant de Ostrum SRI Europe
MinVol Equity



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.llabelisr.fr. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

EN SAVOIR +

	Action R/A	Action I/A					
Société de gestion	Natixis Investment Managers International						
Gestionnaire financier par délégation	Ostum Asset Management						
Nature juridique	Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Funds						
Risque de perte en capital	Oui						
Nourricier	Non						
Durée de placement recommandée	5 ans						
Devise de référence	Euro						
Indice de référence	MSCI Europe DNR EUR (clôture). Cet indice est représentatif de la performance des marchés d'actions européens, y compris les marchés émergents. Il est calculé par MSCI (Morgan Stanley Capital International). L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds. Il est disponible sur www.msicbarra.com .						
Classification SFDR	Article 8						
Proportion minimale : - d'alignement à la taxonomie - d'investissements durables	0% 0%						
Date de création	19 décembre 2013						
Code ISIN	LU0935229400	LU0935229152					
Affectation des résultats	Capitalisation						
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE						
Abonnement	Oui						
Souscription minimale initiale	Néant	50 000 €					
Frais d'entrée⁽¹⁾ maximum	4 % acquis au réseau distributeur	Néant					
Frais de sortie⁽¹⁾	Néant						
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,85 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en juin 2023. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. • dont rétrocession max. au réseau distributeur : 1,089 %	0,77 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en juin 2023. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. • dont rétrocession max. au réseau distributeur : 0,13%					
Coûts de transaction	0,20 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons						
Commission de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit						
Modalités de souscription et de rachat	Un dix-millième d'action, cours inconnu						
Valeur liquidative d'origine	124,58 €	12 610,94 €					
Valorisation	Quotidienne						
Heure de centralisation	13h30						
Indicateur Synthétique de Risque⁽²⁾	1	2	3	4	5	6	7

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935229400/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935229152/detail> (part I). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. **Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935229400/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935229152/detail> (part I).**

(1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (2) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Informations Clés (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.natixis-im.com. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur, bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et Ostrum Asset Management qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et Ostrum Asset Management sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, Ostrum Asset Management et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel, actualisé en novembre 2024.

Ostrum SRI Europe MinVol Equity est un Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Funds dont la société de gestion est Natixis Investment Managers International (déléguataire : Ostrum Asset Management).

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP-18000014. RCS Paris 525 192 753 - TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Natixis Investment Managers International - Société par actions simplifiée au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com.

BPCE - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 197 856 880 €. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.